



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMITÉ DES PÊCHES

SOUS-COMITÉ DU COMMERCE DU POISSON

Onzième session

Brême (Allemagne), 2 - 6 juin 2008

**LE SOUS-COMITÉ DU COMMERCE DU POISSON DU
COMITÉ DES PÊCHES, EN SA QUALITÉ D'ORGANISME
INTERNATIONAL DE PRODUIT, ET SES RELATIONS AVEC LE
FONDS COMMUN POUR LES PRODUITS DE BASE**

RÉSUMÉ

Le présent document décrit l'état d'avancement des projets actuellement mis en œuvre avec un financement du Fonds commun pour les produits de base. De plus, il est proposé au Sous-comité d'approuver la soumission de nouveaux projets au financement du Fonds commun. Il est demandé aux membres de proposer d'autres idées ou aperçus de projets à prendre en considération.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org.

INTRODUCTION

1. Le Sous-Comité du commerce du poisson a été désigné en février 1991 comme l'Organisme international de produit pour les produits de la pêche par le Fonds commun pour les produits de base. C'est à ce titre que le Sous-comité propose au financement du Fonds commun des projets de recherche et de développement de la pêche. Il constitue également l'organisme de supervision pour ces projets après leur approbation par le Fonds commun. Les paragraphes qui suivent décrivent l'état d'avancement des projets en cours, ainsi que de nouveaux projets soumis à l'approbation du Sous-Comité afin d'être proposés au Fonds commun, pour financement.

PROJETS EN COURS

2. Le projet intitulé « Production et commercialisation de produits de la pêche à valeur ajoutée en Afrique de l'Est » (agent d'exécution: le COMESA, Marché commun de l'Afrique orientale et australe, et l'Organisation des pêches du lac Victoria) a pour objet de développer et de promouvoir la production de produits à valeur ajoutée à partir des espèces de la pêche continentale (perche du Nil et dagaa). Ses activités s'adressent à de petites entreprises familiales, souvent dirigées par des femmes (pour le dagaa), et à des entreprises de transformation industrielles plus structurées (pour la perche du Nil). Le démarrage a eu lieu au printemps 2002. Depuis la dernière réunion du Sous-Comité, le projet a mené à bien des activités de développement de nouveaux produits, comme les *produits dérivés*, provenant de la transformation des filets de perche du Nil. Un manuel a été préparé concernant ces produits.

3. Le projet intitulé « Consolidation et expansion en Amérique centrale et dans les Caraïbes de la production artisanale de poisson destiné à l'exportation » a démarré début 2007. Le projet a pour but d'améliorer le revenu et les conditions de vie des communautés de pêcheurs artisanaux en général, et plus particulièrement des communautés de pêcheurs ruraux. En vue d'atteindre ces objectifs, le projet comporte des activités d'analyse des marchés et d'amélioration de la filière de commercialisation des produits de la pêche artisanale. Le projet a déjà mené à bien diverses activités de formation dans les pays participants, à savoir le Mexique, le Honduras et Cuba. Dans les deux premiers pays, des usines de glace ont été installées dans le but d'améliorer la qualité des produits, pour une plus longue durée de conservation et un accès plus facile aux marchés éloignés.

4. Le projet intitulé « Amélioration de l'accès aux marchés pour les produits de l'aquaculture biologique d'Asie » a été approuvé par le Fonds commun en 2005 (agent d'exécution: INFOFISH) et a démarré fin 2007. L'objet du projet est d'améliorer les normes et l'accès aux marchés pour les produits de l'aquaculture biologique de trois pays (Thaïlande, Malaisie et Myanmar). De plus, le projet, qui encourage des pratiques améliorées de production aquacole et de traitement des produits, assure ainsi la sécurité sanitaire, la qualité et la sécurité d'approvisionnement de ces produits. Les crevettes et les tilapias ont été considérés comme espèces potentielles pour ce projet. Une activité en cours est l'analyse du marché pour les produits de l'aquaculture biologique et l'établissement d'une relation vendeur-client moyennant la participation aux foires commerciales internationales et la promotion sur les marchés intérieurs.

5. Le projet intitulé « Diversification et commercialisation des produits de la pêche à valeur ajoutée en Guinée et en Mauritanie » a été approuvé par le Fonds commun en 2005 (agent d'exécution: INFOPECHE). L'objet du projet est de mettre en œuvre une production pilote de produits de la pêche à valeur ajoutée, en s'appuyant sur le transfert de technologies de transformation appropriées et de savoir-faire, et de développer de nouveaux débouchés commerciaux. Les besoins en investissement à long terme pour l'expansion des activités de transformation du poisson dans la région seront également évalués. Le projet vient d'être lancé et ses activités ne font que commencer.

6. Le projet intitulé « Assistance aux pêches artisanales du Mozambique et de l'Angola » (agent d'exécution: INFOSA) a été approuvé en 2006 et lancé en 2007. Le projet vise à améliorer les résultats des pêches artisanales du Mozambique et de l'Angola en agissant sur la commercialisation du poisson. Il doit en outre faciliter leur accès aux marchés internationaux, avec des effets favorables sur le commerce interrégional et sur l'éventail des produits offerts aux consommateurs.

PROJETS DANS LA FILIÈRE

7. Le projet intitulé « Assistance technique au développement des pêches artisanales et leur intégration au commerce international » est destiné à aider l'activité artisanale de pêche à Djibouti, au Maroc et au Yémen (agent d'exécution: INFOSAMAK). Le projet a été approuvé fin 2007 et devrait démarrer dans le courant du second semestre 2008. Les principaux objectifs du projet sont: amélioration technique des pêches artisanales; renforcement du contrôle de la qualité; renforcement des services d'inspection du poisson; formation des professionnels du secteur aux nouvelles techniques d'entreposage, de transformation, de commercialisation et de distribution du poisson et des produits de la pêche; et amélioration de la commercialisation de la production locale de poisson et de son accès aux marchés d'exportation.

8. Le projet intitulé « Promotion des poissons et fruits de mer de la région amazonienne sur le marché mondial » a été examiné par le Comité consultatif du Fonds commun en janvier 2008. Le projet permettra de développer certains aspects des pêches et de l'aquaculture amazoniennes, notamment la transformation, l'assurance qualité, le commerce et la distribution des produits (agent d'exécution: INFOPECA). Les espèces d'eau douce du bassin amazonien sont absentes des marchés internationaux, alors qu'elles présentent un potentiel significatif à l'échelle du commerce mondial. Le projet doit faciliter l'accès aux marchés internationaux des espèces de poisson à chair blanche ayant peu d'arêtes et se prêtant facilement au filetage, et pour lesquelles une technologie aquacole est déjà acquise. Deux espèces, le *paiche* et le *surubí*, sont déjà considérées comme répondant à ces critères.

PROPOSITIONS DE PROJETS

9. Deux nouvelles propositions de projet ont été transmises à la présente session du Sous-Comité pour approbation. On trouvera en Annexe I un bref aperçu de chacune de ces propositions, de façon à permettre au Sous-Comité d'évaluer pleinement l'idée de projet. De plus, les propositions de projet détaillées sont disponibles sur demande.

ACTIONS PROPOSÉES PAR LE SOUS-COMITÉ

10. Il est demandé au Sous-Comité de faire part de ses observations sur ce programme et d'approuver les projets proposés à l'Annexe I. Il lui est demandé de suggérer des voies nouvelles à explorer, en vue d'identifier d'éventuelles sources de cofinancement et de proposer d'autres idées de projet ou ébauches de projet à prendre en considération.

ANNEXE I

APERÇUS DÉTAILLÉS DES PROJETS POTENTIELS**PROMOTION DE LA TRANSFORMATION ET DE LA
COMMERCIALISATION DES PRODUITS DE LA PÊCHE EN EAU DOUCE:
BANGLADESH, INDE, INDONÉSIE ET SRI LANKA****CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

Plus de 60 pour cent de la production aquacole mondiale est le fait des eaux intérieures tandis que le reste provient de l'environnement marin. L'Asie assure près des deux tiers des pêches de capture continentales en eau douce qui s'est établie à 6,2 millions de tonnes en 2005. Malgré cette immense base de ressources, l'accès aux marchés pour les espèces d'eau douce provenant d'Asie ne s'est guère amélioré, sauf pour les exportations de tilapia et de poissons-chats *Pangasius* provenant du Viet Nam. Dans les quatre pays visés, les ressources des eaux douces ne réalisent pas leur plein potentiel économique avec un grand volume de poissons sous-utilisés et consommés sur les marchés intérieurs, sans aucune valeur ajoutée importante ou une diversification des produits/marchés. De grandes quantités de poissons d'eau douce sont aussi commercialisées par le biais d'échanges commerciaux transfrontières informels, privant ainsi les producteurs de leur bénéfice économique intégral. Une solution consisterait à explorer les marchés internationaux ou régionaux potentiels. La diversification des produits n'a eu qu'un succès limité, et ce pour plusieurs raisons, notamment le manque d'informations sur les marchés et les produits et la non-disponibilité de savoir-faire technique/techniques de transformation ou de compétences. Il est urgent d'envisager l'adoption de méthodes de transformation et de modes de présentation d'espèces d'eaux douces adaptées aux marchés d'exportation. Explorer des marchés d'exportation/régionaux aidera ainsi à une croissance constante du secteur des pêches en eau douce, apportant un revenu supplémentaire aux communautés continentales.

Par rapport à l'environnement marin, les eaux intérieures sont plus vulnérables à la pollution et à la contamination par les eaux de ruissellement en provenance des terrains cultivés et les polluants industriels. Cela exige une gestion et un suivi écologiques minutieux. L'application des principes d'évaluation des risques et la traçabilité sont considérées des méthodes efficaces pour assurer la sécurité sanitaire des produits. La contamination des produits aquacoles par les antibiotiques, les produits agrochimiques et divers résidus chimiques pose désormais un grave problème dans le commerce international. Les produits de la pêche de capture et de l'aquaculture sont également exposés à des problèmes de maladies, propres à l'environnement des pêches de capture et de l'aquaculture. Compte tenu de la demande croissante de poissons et de produits de la pêche dans le monde et de l'attention croissante portée à l'aquaculture comme source d'aliments, la production en eau douce pourrait à l'avenir jouer un rôle de plus en plus important en ce qui concerne la satisfaction des besoins en poissons et produits de la pêche à l'échelle mondiale.

OBJECTIF

Les objectifs immédiats du projet sont les suivants: encourager l'utilisation durable des ressources des eaux douces pour le bien-être de l'ensemble de la population, et des communautés continentales en particulier, dans les pays visés et d'autres encore. Des efforts seront déployés pour améliorer la commercialisation intérieure de la production et pour se concentrer sur les exportations de produits à valeur ajoutée, le cas échéant, moyennant des activités de transformation et de commercialisation respectueuses de l'environnement.

Le principal objectif du projet est d'arriver à acheminer des volumes réguliers de produits de la pêche en eau douce vers les grands et les nouveaux marchés ainsi que les marchés régionaux, en

se conformant aux critères de qualité et de sécurité sanitaire universellement acceptés ainsi qu'aux exigences propres à chaque marché. Le projet portera à une croissance durable du secteur des pêches en eau douce en stimulant la création de revenus et d'emplois.

ACTIVITÉS

Dix activités importantes seront entreprises au titre du projet:

- identification des espèces potentielles de poissons d'eaux douces et études de marché afin d'évaluer la demande et l'offre des produits identifiés;
- analyse des coûts;
- développement/production pilote de produits destinés à l'exportation/marchés intérieurs;
- évaluer l'acceptabilité des produits par les consommateurs en envoyant des échantillons aux acheteurs potentiels, en les présentant dans les foires commerciales et en testant leurs chances d'écoulement sur les marchés;
- établir des relations vendeur-client entre les exportateurs/importateurs, producteurs/acheteurs;
- préparation d'une documentation pour certains produits mettant l'accent sur les aspects techniques, économiques et environnementaux et information sur les exigences en matière d'emballage, d'étiquetage et de présentation pour chaque marché;
- organisation d'une série d'ateliers sur les nouveaux critères en matière de sécurité sanitaire et de durabilité, y compris l'écoétiquetage et l'application de la traçabilité;
- fourniture de données techniques, économiques et environnementales aux industriels, aux promoteurs potentiels et aux responsables des politiques;
- encourager l'investissement dans la transformation et la commercialisation des produits de la pêche en eau douce;
- mettre en place des centres d'informations commerciales/techniques informatisés ou améliorer les centres existants dans des endroits qui seront choisis par les coordonnateurs nationaux.

BUDGET ET CALENDRIER

Le coût de mise en oeuvre du projet proposé, couvrant quatre pays sur une période de trois ans est estimé à 1 460 000 USD. La contribution à la charge du Fonds commun est une subvention de 725 000 USD, soit 50 pour cent du coût total du projet. La composante bénéficiaire à attribuer aux gouvernements nationaux et les sociétés bénéficiaires des quatre pays participants s'établit à 408 000 USD, soit 28 pour cent du coût total du projet. L'agent d'exécution contribuera à hauteur de 155 000 USD (10 pour cent) et 172 000 USD (12 pour cent) proviendront d'autres sources.

APERÇUS DÉTAILLÉS DES PROJETS POTENTIELS

VALEUR AJOUTÉE ET DÉVELOPPEMENT DES DÉBOUCHÉS COMMERCIAUX INTERRÉGIONAUX POUR LE POISSON SUR LES NOUVEAUX MARCHÉS: BRÉSIL, MAROC ET INDE

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans certains des pays en développement tels que l'Inde, le Brésil et le Maroc, il y a, grâce à la croissance économique, de nouveaux débouchés commerciaux pour les produits de la mer et le transfert de technologie en aquaculture, transformation du poisson, valeur ajoutée et commercialisation. Les crevettes ont été, en valeur, le principal produit de la pêche dans le commerce international. Les marchés traditionnels pour les crevettes ont été les pays développés, l'Union européenne, les États-Unis et le Japon, mais ces derniers temps, le marché des crevettes a subi les effets négatifs de plusieurs facteurs tels que la baisse des prix, la dévaluation du dollar, le ralentissement de l'économie américaine et les tarifs antidumping.

Dans les pays développés, les consommateurs se préoccupent au sujet de la durabilité, des problèmes environnementaux et des questions de qualité et de sécurité sanitaire, par exemple pour les résidus de médicaments vétérinaires. La FAO, avec le concours d'autres organisations comme le Réseau de centres d'aquaculture pour la région Asie-Pacifique (NACA) et le Fonds mondial pour la nature (WWF), a élaboré des directives pour la certification des produits aquacoles. Il est nécessaire d'augmenter la compétitivité des crevettes sur les marchés internationaux, par la mise en place de programmes de certification nationaux et la création de produits à valeur ajoutée. Partout dans le monde, on a enregistré une croissance de 10,2 pour cent des importations de crevettes transformées en 2000-2005. Il y a eu une augmentation de 15 pour cent des importations de crevettes à valeur ajoutée au Japon en 2006, par rapport à 2005. L'Inde et le Brésil sont devenus d'importants acteurs dans le commerce international des crevettes, mais les exportations indiennes et brésiliennes des produits à valeur ajoutée dérivés des crevettes sont très réduites.

Partout dans le monde, la demande de produits transformés à valeur ajoutée tend à croître. Durant la période 2001-2005, il y a eu une croissance négative des importations de produits de la pêche congelés en blocs, tandis que les importations de produits transformés/à valeur ajoutée ont augmenté de 20 pour cent en volume et de 26 pour cent en valeur. Le Maroc est un gros exportateur de produits de la pêche provenant des pêches de capture. Il a aussi une très grande expérience de l'ajout de valeur aux poissons pélagiques, mais son secteur aquacole est peu développé. L'Inde et le Brésil ont fait des progrès importants dans l'élevage de la crevette, mais l'élevage des poissons marins est peu développé. Ces pays ont aussi des ressources considérables en poissons pélagiques, qui sont généralement consommés frais sur place, et tentent de se lancer dans l'ajout de valeur et l'exportation de poissons pélagiques. Le Maroc a une industrie bien établie de mise en conserve de poissons et de produits semi-conservés et détient plus de 50 pour cent du marché des États-Unis pour les anchois semi-conservés. L'Inde et le Brésil sont de grands pays à économie en croissance rapide et le secteur du commerce de détail au niveau national y est en expansion. Cela a créé un marché intérieur important pour les produits de la pêche transformés et à valeur ajoutée.

Compte tenu de ce qui précède, il est nécessaire d'améliorer l'élevage des poissons marins et des crevettes au Brésil, au Maroc et en Inde, d'améliorer la compétitivité par la certification de l'aquaculture et la promotion de la valeur ajoutée. Les synergies dans ces pays sont: a) un transfert de technologie appropriée sur l'aquaculture et la valeur ajoutée entre le Brésil, l'Inde et le Maroc; et b) l'amélioration des marchés nationaux ainsi que l'expansion des débouchés commerciaux à l'échelle régionale et internationale pour les trois pays.

OBJECTIF

L'objectif immédiat du projet est d'élargir la gamme des produits de la pêche commercialisables et exportables et d'améliorer leur compétitivité dans trois pays en développement ayant des économies émergentes, un en Afrique (Maroc), un en Amérique latine (Brésil) et un en Asie (Inde) et d'encourager le transfert de technologies appropriées et les échanges commerciaux entre ces pays. La compétitivité des crevettes et des poissons marins élevés en Inde et au Brésil sera améliorée par des programmes de certification et une valeur ajoutée moyennant la transformation, qui attirent les consommateurs sur les grands marchés et la technologie aquacole améliorée sera transférée au Maroc. Le marché des poissons pélagiques provenant du Maroc doit gagner les économies émergentes, telles que l'Inde et le Brésil, et la technologie à valeur ajoutée provenant du Maroc sera transférée en Inde et au Brésil. Ces mesures devraient améliorer les possibilités d'investissement et contribuer à assurer des parts de marché plus importantes de ces pays dans le commerce international du poisson.

ACTIVITÉS

Les principales activités entreprises dans le cadre du projet sont les suivantes:

- Développer les programmes de certification nationaux pour l'élevage des crevettes et des poissons marins en Inde et au Brésil et transférer les technologies aquacoles au Maroc;
- Promouvoir la valeur ajoutée pour les poissons pélagiques au Brésil, au Maroc et en Inde, et mettre en place des ateliers et des programmes de formation afin d'améliorer la manipulation, la qualité et la sécurité sanitaire des produits; et
- Organiser des réunions afin de renforcer les possibilités d'investissement et d'améliorer l'accès des poissons à ces nouveaux marchés.

BUDGET ET CALENDRIER

Le coût de ce projet triennal couvrant trois pays est estimé à 2 millions d'USD, dont 75 pour cent à la charge du Fonds commun; les 25 pour cent restants seraient financés par les gouvernements nationaux et les sociétés bénéficiaires dans les trois pays participants et la FAO.